



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Lancement de projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016

Séance du 29 septembre 2016
Convocation du 23 septembre 2016
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
M. Timothé Lefebvre par M. Philippe Laurent,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 septembre 2016

OBJET : Lancement de projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets d'investissement inscrits au budget primitif 2016,

Vu la création, par la loi de finances 2016, de la dotation de soutien à l'investissement public local,

Considérant que certains programmes de travaux prévus sont éligibles à la dotation de soutien à l'investissement public local,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à lancer les opérations suivantes :

axe 1 :

- rénovation thermique de l'école maternelle des Clos Saint-Marcel : 128 409,14 € HT ;
- rénovation thermique de la crèche Charaire : 37 270,99 € HT ;
- rénovation thermique de la MJC : 13 109,14 € HT.

axe 2 :

- mise en accessibilité des bâtiments communaux : 409 201,96 € HT.

axe 3 :

- rénovation de l'éclairage public : 740 409,69 € HT pour les rues ci-après :
 - rue du Lycée : 158 026,26 € HT,
 - rue Lakanal : 46 395,40 € HT,
 - rue Achille Garnon : 75 106,87 € HT,
 - avenue du Lieutenant Jean Massé : 64 789,65 € HT,
 - sentier des Coudrais : 32 689,04 € HT,
 - rue Michel Voisin – section Lakanal/Colbert : 30 760,15 € HT,
 - rue Michel Voisin – section Colbert/Roosevelt : 14 641,19 € HT,
 - rue des Pépinières : 45 890,58 € HT,
 - sentier de Fontenay : 56 249,49 € HT,
 - avenue Charles Péguy : 57 524,32 € HT,
 - rue de la Flèche : 50 858,14 € HT,
 - rue du Maréchal Foch : 36 140,34 € HT,
 - rue Bertron : 71 337,26 € HT.

AUTORISE le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016, en vue de l'obtention de l'aide financière pour ces travaux.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

